

AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **384** nouveau règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Le règlement vise à :

- permettre à des projets complexes, de déroger, au cas par cas, à la réglementation d'urbanisme, sans devoir modifier le règlement de zonage.

- Projet de règlement # **383** modifiant le règlement de zonage # 247

Le projet de règlement vise à :

- permettre les conteneurs sur un terrain municipal;
- ajuster la liste des revêtements extérieurs;
- retirer la classe « III Forte densité » des zones INST-01, M-01, M-02, M-03, M-04 et R-03;
- ajouter la classe « II De proximité » à la zone INST-01;
- abroger l'annexe 3.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **20 avril 2026, à 19h00 au 837, 8^e rang à Saint-Sylvère**. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.
3. Les projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Saint-Sylvère, le **8 avril 2026**.



Karol-Anne Smith,
Directrice générale adjointe